



ASSOCIATION DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE

Gratuit. Juillet 2014

BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION N°12

40 av Gusrave Perreau
17940 Rivedoux-Plage
Contact : 05 46 09 84 54
Jeanmichel.victor@orange.fr

Association loi 1901
du 08 juin 2003.

Bureau formé le 14 juin 2014

Président – rédacteur
J-M. VICTOR
1^{er} Vice président
G. ANDRAULT
Secrétaire
C. THIBERT
Secrétaire adjoint
Y. GEFFRAY
Trésorier
J. CAMUS
Trésorier adjoint
B. MENIER
Membres associés
J-C. BLANCHE
F. MOTTE
Commissaire aux comptes
J-P. FERRAND
Président d'honneur :
J. MENANTEAU

Commerces Sympathisants

MOTTE MARINE RÉ Rivedoux
MAISON DE LA PRESSE Rivedoux
COOP MARITIME Rivedoux
Sté RÉTHAISE DE FILETS St Martin
OCÉANAUTIQUE St Martin
DÉPÔT DU MOTEUR Ile d'Elle (85)
PROMOCASH ZI Périgny
(Carte d'accès chez le Président)
LES VIVIERS Rivedoux
TRANSAUTONOMIE Rivedoux
TABAC-PRESSE-LOTO Rivedoux

LE MOT DU PRÉSIDENT...

« Les phares indiquent la direction de la terre aux marins, peut-être serait-il souhaitable qu'ils montrent aussi celle de la mer aux terriens »...

Cette phrase ne m'appartient pas, mais elle permet de se poser la question suivante : Ré serait-elle une Ile de terriens invétérés ? Nos élus ont-ils conscience que l'économie insulaire dépend quasi-exclusivement de notre environnement marin ?

Avec la venue massive des estivants, notre Ile s'est embellie, modernisée, dynamisée, son économie s'est développée et ses résidents y vivent bien. Les commerces se sont multipliés, la valeur du foncier a littéralement explosé, l'artisanat s'est développé afin de répondre aux besoins d'une nouvelle clientèle, les campings et locations de vacances ont pris vie, les plages sont devenues les lieux d'achoppement privilégiés de nos vacanciers entretenant au-delà même des frontières nationales la réputation estivale de notre Ile. Nos ports ont accueilli une multitude de nouveaux navigateurs, ceci entraînant la création d'infrastructures idoines (*pas encore partout*) et de fait, le développement de la filière nautique locale.

Pourtant, le SMVM (*schéma de mise en valeur de la mer*) fait du sur-place et, hormis le Maire de Rivedoux, plus encore durant sa campagne municipale, pratiquement personne n'en parle.

Pour mémoire, le SMVM est sensé permettre aux communes de gérer leur littoral jusqu'à un mille au large (*mouillages, zones de baignades, espaces de sports marins divers, pêche de loisir, protection du littoral, entretien des digues*)...etc.

Il permettrait aussi de mieux surveiller ce qui se trame à propos du SRDAM (*schéma régional de développement de l'aquaculture marine*), lequel devrait alerter grandement nos responsables insulaires ! (*Un chiffre : 14 000 Ha d'océan cartographiés au service exclusif futur de l'aquaculture au long des côtes de Ré et d'Oléron*). Après réalisation, je vous laisse imaginer les conséquences concernant l'envasement de nos belles plages ainsi que les entraves pour la navigation de plaisance, fleurons principaux de l'économie régionale !...

Nous venons aussi d'apprendre que le PNM (*parc naturel marin*) mis en sommeil en 2011 après environ 300 réunions de travail et en raison du coût pharaonique de réalisation estimé (23 à 26 millions), ainsi que celui du fonctionnement annuel (3 à 6 millions, plus trente salariés), vient d'être réactivé. Il n'y est question pour le moment que de sa gérance, laquelle serait (sic), principalement chargée de veiller sur la biodiversité du milieu et à sa cohérence écologique ! De là à s'interroger sur la création de zones interdites à tous ainsi pour les calanques Marseillaises, il n'y a pas long ! D'ailleurs, le bornage du plateau de Chauveau n'en est-il pas un tout début ?...

Autre point à ne pas négliger, le port de commerce de La Pallice et son emprise sur le domaine maritime du pertuis d'Antioche : Le tiers de celui-ci est réservé prioritairement au mouillage et à la circulation des cargos ! Si le SMVM ne devient pas effectif, que restera-t-il alors comme espaces de liberté pour la plaisance, la baignade, la pêche de loisir et autres ?

Les Réthais ne méritent-ils pas que l'on prenne soin de leur terroir, de leur avenir, de leurs avis, de leurs libertés et de leur bien être ?

Mesdames et Messieurs et chers les élus, pensez-y...

JM VICTOR

Dumand Pascal
0251 00 6219

BORNAGE DU PLATEAU DE CHAUEAU...

(Information préfectorale du 07 avril 2014 et de Mr Raynald VALLEE, directeur de la DDTM).

Jusque-là, les touristes attirés sur l'île de Ré par la possibilité d'y pratiquer la pêche à pied afin de glaner quelques coquillages à déguster en famille, pouvaient contester les verbalisations pour ramassage de quelques huîtres à Chauveau, la zone ne bénéficiant pas d'une définition cadastrale précise.

Grâce à deux Rivedousais, cet oubli a été « réparé ». Les pêcheurs de loisir probablement considérés comme de dangereux prédateurs, n'ont qu'à bien se tenir !

En effet, un bornage qui relève d'une action sensée être officielle, a été effectué le 03 février dernier par Lebon Joël, ouvrier du bâtiment et accessoirement représentant du CRPM (*les pêcheurs professionnels je suppose*), ainsi que Annick Danis, enseignante, présidente de l'APNR (*pêche de loisir locale*) et représentant aussi le CMPL17.

Accompagnés de deux écogardes, Mr Lebon et Mme Danis sont donc allés implanter six balises dont ils ont noté chaque position GPS afin de renseigner les instances maritimes concernées.

Pour la sécurité (je cite), ces bornes ont été doublées d'un piquet inox afin d'être « plus visibles et sans danger »... (*A ce propos, j'ai personnellement failli me taillader le devant des jambes sur l'un de ces piquets dépassant le sol de 20 à 30 cm*) ! Je n'ose imaginer ce qui pourrait arriver aux enfants sur zone et aux personnes non attentives, mais rassurons nous, il est affirmé haut et clair qu'il n'y a aucun danger...

Le but de ce bornage serait de préserver un gisement naturel d'huîtres existant depuis la nuit des temps, à moins que ce soit un préalable à l'interdiction sur site de la pêche loisir en général afin de soutenir la filière conchylicole plutôt que le tourisme Réthais, client des ostréiculteurs...

Ce que nous ignorons, c'est si ce bornage dépend d'un plan cadastral préalable, ou alors, s'il a été effectué au simple gré des nos deux cartographes et géomètres d'un jour.

Naturellement, l'APPRP qui s'interdit de juger qui que ce soit, s'accorde toutefois le droit de se pencher simplement sur le bien fondé réel et les motivations ayant amené au bornage de la zone de Chauveau.

Quant à la validité de l'opération, on peut s'interroger d'autant qu'elle n'a pas été réalisée par un géomètre professionnel agréé...

Le document préfectoral précise par ailleurs que l'implantation de 160 balises de concessions

conchylicoles a été effectuée sur l'ensemble du littoral de Charente Maritime. Le coût de l'opération est considéré par les services de la préfecture comme très onéreux : 1 000 € par balise, soit un total de 160 000 € et avec la précision subsidiaire à suivre : « *Ce montant ne tient pas compte du balisage latéral* » !

Entendez par là que la facture va encore s'alourdir ! Mais au fait, qui paie ?...

Durant notre assemblée générale du dimanche 1er juin, j'avais fait part à l'assistance de ce bornage, comme des autres nouvelles concernant la pêche et la navigation dans nos pertuis. Mr Lebon ayant appris cela en cours d'après-midi du même jour, il n'a pas manqué de m'apostropher au téléphone en me reprochant notamment d'avoir énoncé haut et clair les informations inscrites dans le communiqué Préfectoral public. Désolé, je ne savais pas qu'il ne voulait pas que sa participation soit connue...

DÉDOMMAGEMENT COMMUNAL de l'APPRP À PROPOS DE L'ÉTAT DES MOUILLAGES DE LA CÔTE SUD.

Suite à Xinthia, dix mouillages avaient été créés côte Sud afin de permettre à l'activité nautique locale de disposer d'équipements de dépannage.

Comme annoncé dans notre bulletin de juillet 2013, la municipalité en a désormais confié la gestion à l'APPRP.

Il s'agit pour nous d'un ballon d'essai, en vue de l'implantation de futures zones de corps morts, demande émanant de l'état en vue de régulariser le mouillage des bateaux sur le littoral, projet actuellement à l'étude à Rivedoux.

Evidemment, toute installation marine nécessite un entretien périodique. Pour les corps morts, la fréquence est généralement de deux ans, mais rien n'avait été fait depuis leur installation voici quatre années.

En gérant responsable, l'APPRP a donc choisi une entreprise spécialisée et agréée capable d'effectuer un contrôle de l'état des chaînes, des bouées et de leur remise en état éventuelle, la sécurité des bateaux amarrés en dépendant.

Seul problème, les dix corps morts se sont révélés être très détériorés, au point de menacer de se rompre. Le remplacement de la plupart des chaînes ainsi que des axes de bouées était devenu impérieux.



Le coût de révision initial d'environ 3 000 € que nous avons préalablement provisionné grâce aux locations déjà encaissées, est immédiatement passé à plus de 5 300 € !

La pilule nous parut particulièrement indigeste du fait que nous n'étions absolument pas responsables du manque d'entretien précédant notre prise en charge desdits mouillages.

Lors de notre assemblée générale, nous avons informé Mr Raffarin notre Maire de notre déconvenue. Nous lui avons bien précisé que nous assumions pleinement la responsabilité qui nous incombait désormais concernant la gestion de ces corps morts, que nous avons d'ores et déjà donné l'ordre d'effectuer les travaux nécessaires à leur remise en état et que nos finances nous permettaient d'assumer pleinement la facture à suivre malgré le surcoût annoncé.

Parfaitement attentif, Mr Raffarin a alors promis d'étudier la possibilité de nous dédommager au moins partiellement concernant le dépassement financier du devis initial d'entretien.

Après délibération du conseil municipal, nous devrions recevoir 2 000 € pour cette remise en état. Comme précisé plus haut, cette somme ne couvrira pas l'intégralité du surcoût de la révision, mais cela nous satisfait.

Merci à Mr le Maire et à l'équipe municipale pour cet élan de justice envers l'APPRP !

Précision essentielle : Chacun doit savoir que pour les responsables de l'APPRP, la condition d'être entièrement autonome financièrement est indiscutable. Nous n'avons d'ailleurs jamais sollicité l'attribution communale annuelle allouée aux associations qui en font la demande, pas plus que nous ne demanderions une aide pour erreur de gestion par exemple...

Très exceptionnellement et parce que nous sommes victimes en la matière, c'est donc la toute première et probablement la dernière fois que nous consentons à recevoir des fonds annexes, notre rigueur comptable nous interdisant toute dépense aventureuse ainsi que toute compensation liée !...

SNSM ET SECOURS EN MER...

Par le seul courrier reçu de leur part, ces derniers nous ont priés de vous informer de leurs tarifs facturés en cas d'intervention. Chers donateurs, il nous paraît effectivement nécessaire de vous indiquer le montant de leurs prestations de services...

Précision très importante : La facturation d'intervention est calculée à l'heure, à partir du déclenchement d'alerte par le CROSS jusqu'au signal de fin d'intervention.

Toute heure commencée est due en totalité.

La facturation est établie en fonction de la longueur du bateau de la SNSM et de celle du bateau secouru.

Le coût forfaitaire de secours d'une planche à voile ou d'un kite surf est de 100 €, quel que soit le moyen employé et la durée d'intervention.

Les VNM (jet ski), sont considérés comme des navires de moins de 7 mètres...

Le tarif horaire unitaire figure en Euro. (Chiffres noirs dans le tableau ci-dessous).

L : LONGUEUR DU BATEAU DE LA SNSM	L = Longueur hors tout du bateau secouru		
	L : < 12 m	L : 12 m ≤ 25 m	L : ≥ 25 m
L : < 7 M	150	170	190
7 M ≤ L < 8,9	160	180	210
8,9 M ≤ L < 13	255	285	330
L ≥ 13 M	345	425	500

A propos, nous avons annoncé dans le bulletin de janvier que compte tenu des aléas liés au choix de Rivedoux pour la fête de la SNSM en 2014, l'APPRP s'abstiendrait. Du fait que nous n'avons pas été contactés préalablement (pas plus que les autres associations nautiques de l'île, d'ailleurs), et que nous n'avons toujours pas reçu la moindre réponse à notre courrier de décembre dernier les interrogeant sur ce fait, nous confirmons notre non-participation.

Les autres associations nautiques de l'île auraient également choisi cette même position.

Nous verrons ce qu'il en sera l'an prochain...

Chez Jean-Mathieu, c'est l'amabilité, la compétence et le service, rien que pour vous !

EXTRACTION DES GRAVATS DU PORT.

Grâce à « ZARAFÀ » ici travaillant posée sur la vase, c'est chose faite !

Pour mémoire, l'entreprise ayant reconstruit les remparts du port avaient « omis... » de retirer du port les gravats provenant du creusement des tranchées nécessaires à l'édification des fondations. La zone ainsi encombrée interdisait de laisser des bateaux s'y échouer, ce qui réduisait d'autant la capacité du port.



L'arrivée de cette pelleteuse spécifique n'a pas manqué de stimuler le verbiage d'un observateur et commentateur local illustre, le bon connaisseur arguant à qui voulait l'entendre que celle-ci allait forcément s'embourber dans la vase jusqu'à peut-être disparaître avant même de débiter les travaux... Désolé pour ce dernier, mais équipée de flotteurs et conçue à cet effet, « Zarafa » a parfaitement rempli sa mission avec une facilité déconcertante !

Ce bel outil mené de main de maître a fait preuve de sa totale efficacité à propos de l'enlèvement des gravats. De plus, il a même pu se mouvoir sans aucune difficulté dans l'ensemble du port, allant même faire un aller et retour jusqu'à l'extrémité du chenal !...

C'est d'ailleurs la démonstration qu'elle convient tout à fait pour effectuer le dévasement de notre port, sous condition de disposer d'un chaland pour évacuer les boues et surtout, d'obtenir les autorisations administratives que le port de La Flotte a obtenu sans difficulté il y a peu, les conditions de dragage étant semblables à celles de Rivedoux. Affaire à suivre...

PROJET : FUTURE RÉGLEMENTATION DE LA NAVIGATION...

Selon un dernier rapport, l'administration maritime reconnaît que la plaisance représente très peu d'accidents grâce au comportement responsable des plaisanciers et à l'évolution des matériels. Nos bateaux sont mieux conçus, la météo est plus fiable, mieux diffusée et écoutée, la VHF avec ASN est un réel progrès, l'AIS est prometteur... Malheureusement, faute de moyens, l'analyse des accidents n'est plus faite alors qu'elle devrait être à l'origine du choix des évolutions. Remarque : *(Les accidents comptabilisés actuellement ne différencient pas les bateaux des véliplanchistes, scooters, kite surfeurs et autres. Le nombre des bateaux impliqués est pourtant plus que dérisoire).*

Nouvelles propositions :

*Apparition de la notion de chef de bord (ce qui débouchera certainement sur une judiciarisation inquiétante et un permis voile).

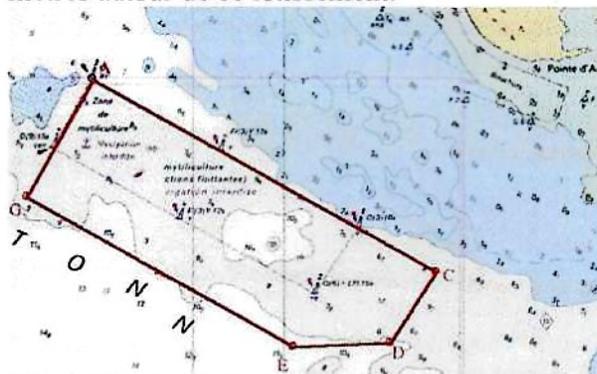
*Définition d'un abri lors de déplacement en annexe : Il était demandé que chaque bateau au mouillage soit considéré comme abri ; ce n'est toujours pas envisagé.

*Dérogação pour aller jusqu'à 12 milles sans BIB, mais il faudra disposer d'une annexe « pouvant être immédiatement mise en œuvre » (comment ? Bouteille d'air comprimé) ? De plus, pas plus de force 5 et une mer 3 (1,25 m de creux) et une VHF fixe avec ASN. Ça fait beaucoup de contraintes...

*Obligation pour tout navire de disposer d'une VHF fixe avec ASN au-delà de 6 milles à partir de 2018.

*Au delà de 60 milles, en plus, obligation d'une radiobalise en 406 Mhz et d'une VHF portative étanche.

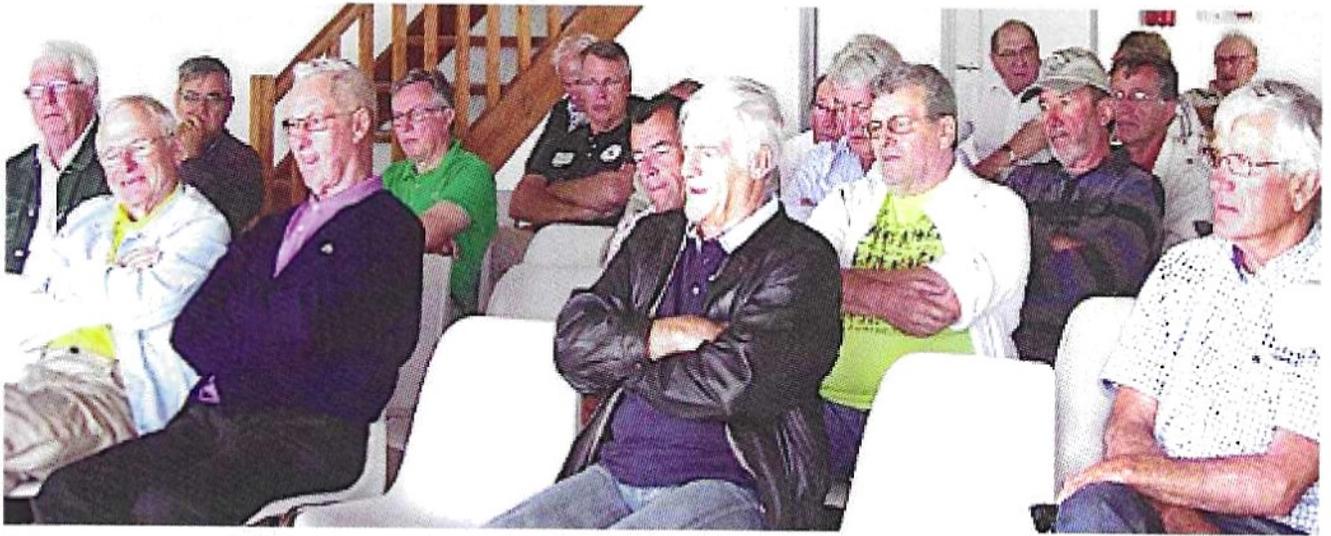
Arrêté préfectoral n° 2010/26, effectif pour les zones conchylicoles : La navigation et le mouillage de tout navire ou engin nautique, les activités de pêche professionnelle ou de loisir ainsi que les activités de plongée sous-marine sont interdits dans le lotissement et le périmètre de la zone conchylicole du pertuis Breton. Cela s'applique également dans un périmètre de 50 mètres autour de ce lotissement.





Problèmes d'informatique ?
Contactez YOUNNESS
à Ste Marie de Ré, il détient
votre solution !

05 35 54 07 25 / 06 80 47 44 66



**REGARD PANORAMIQUE
SUR NOTRE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**



Connaissez vous le paradis des papilles ? Ne cherchez plus, c'est à cette adresse...

les Viviers Dégustations et Restauration en Ré

RECOMMANDÉ PAR Le Routard 2013

Salle avec vue mer

Terrasse avec vue sur nos viviers

MENUS à partir de 22€
Produits de la mer et Viandes origine France

573, avenue de la Corniche
17940 RIVEDOUX-PLAGE

Réservations :
Tél. 05 46 09 86 22 - Port. 06 12 91 44 64

NAISSANCE DU « GAUPP » , GROUPEMENT ASSOCIATIF D'USAGERS PLASANCIERS DES PORTS DE PLAISANCE et des zones de mouillages organisés...

Il s'agit d'une association nationale créée par des plaisanciers tous usagers de ports de plaisance.

Les usagers de ports de plaisances sont trop souvent confrontés à l'impuissance des associations, des fédérations et autres organismes non préparés pour faire valoir leurs droits ni faire face à des sociétés ou syndicats avides de gestion du domaine public et ne respectant pas toujours les droits des usagers.

Ces puissantes sociétés ou syndicats de gestion de ports de plaisances ou de mouillages réunissent souvent des moyens et politiques, rebutant les usagers en légitimité de défendre leurs droits et intérêts.

Ce groupement a été créé pour fédérer les usagers des ports et de zones de mouillages afin qu'ils puissent lutter efficacement contre les abus dont ils sont victimes de la part de ces organismes.

Voilà l'objet de la création du GAUPP, dont les bases s'appuient sur une structure d'aide juridique et d'un cabinet d'avocats pilote spécialisé dans ce domaine.

Finis le casse-tête pour la conception des dossiers, les attentes des décisions qui sont prises, du jugement qui sera rendu et de son issue finale. C'est le GAUPP, après vous avoir invité lors d'une réunion de concertation et avec votre accord en adhérant au groupement qui en assumera la charge.

Si cela vous intéresse, vous pouvez adhérer au GAUPP pour une cotisation annuelle de 15 € seulement...

Les moyens d'action du GAUPP :

*Les publications, les enquêtes, les conférences, les réunions de travail.

*L'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet du groupement.

*Autres initiatives ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation et d'ester en justice.

*Des démarches auprès des élus, des pouvoirs publics, des administrations, des concessionnaires et gestionnaires de ports, des professionnels de la mer ainsi qu'avec les organismes concernés par toutes les questions relatives aux ports, aux zones de mouillages, à la navigation de plaisance et de manière générale à l'occupation du domaine public maritime.

*L'action en justice.

Le Président du GAUPP : Mr Alain BAYAERT

Pour tout renseignement, voici l'adresse mail du GAUPP : « gaupp.natpor@gmail.com »

Tel : 02 97 55 21 27 - 06 74 68 47 53

COMMENT LOUER UN MOUILLAGE À RIVEDOUX ?

Sur les dix mouillages en eau profonde que l'APPRP a en gérance sur la côte Sud de Rivedoux (devant l'école de voile), seuls deux restent encore disponibles. Leur location unitaire se fait uniquement à l'année pour la modique somme de 350 € (montant équivalent au coût moyen de l'entretien), sous condition d'être membre de notre association (la cotisation annuelle est de 20 € seulement).

Pour les intéressés, il suffit de contacter le Président au 05 46 09 84 54.

TRANS'AUTONOMIE

Transport de voyageurs toutes distances

Véhicules 8 et 30 places



Pour tout vos déplacements vers les gares, aéroports, séminaires, soirées, circuits touristiques...

Sur réservation au 06 68 94 21 06

www.trans-autonomie-17.fr

trans-autonomie@9business.fr

Chez cet ami, professionnalisme et sympathie roulent pour vous au meilleur prix...

A PROPOS DE L'AMÉNAGEMENT DU PORT...

Ça y est, ça démarre !

Sans doute me direz vous qu'après onze années de tractations, palabres et projets divers, il est temps d'aboutir ?

La réponse est évidemment OUI !

Si l'APPRP a fait tout son possible depuis 2003 pour que notre port s'aménage, il a aussi fallu compter avec les maires précédents, sans doute timides ou freinés par une infime minorité locale de détracteurs systématiques ne sachant d'ailleurs pas toujours le pourquoi de leur position. À Ars, La Flotte et St Martin, ils avaient tout compris, eux...

Heureusement, notre maire actuel sait bien que notre port (*le plus ancien de l'île !*), est, avec nos plages, l'une de nos vitrines sur la mer, atouts essentiels pour le tourisme, source majeure de l'économie Rivedousaise!

De Fait, notre municipalité a missionné un bureau d'étude afin d'équiper au plus tôt et dans une première phase, la partie du port délimitée par la jetée et la cale ostréicole. Le premier rapport qui a été livré en mai, fait actuellement l'objet d'aménagements complémentaires afin de réaliser au mieux les installations nécessaires tant à l'amarrage des bateaux qu'à leur sécurisation par vent d'Est et Nord Est. Cette phase prend un peu de temps, mais c'est la réussite de la réalisation qui en dépend. Comme il se dit parfois, « *il est urgent d'attendre pour ne pas se tromper* »...

Lors de notre assemblée générale, Mr Raffarin a rappelé haut et fort sa détermination et celle de la municipalité à faire débiter la **pose des équipements avant cette fin d'année !** Il a également affirmé que la sécurisation de cet espace serait effective en même temps que la zone commerciale proche de la mairie, l'entreprise chargée de la pose des caméras sur les deux points étant missionnée.

Il a aussi précisé qu'il s'agissait de la première étape d'amélioration du port et que la seconde partie se ferait à suivre afin de rendre cet espace viable économiquement, mais aussi et surtout, plus attractif et convivial.

Pour rappel, l'espace port est délimité à l'Ouest par la digue, au Nord par la parallèle au rempart à partir de l'extrémité extérieure de la digue et en allant vers l'Est, puis une perpendiculaire à partir du rempart, presque en face de la rue des Palmes. La zone située à l'Est de la cale ostréicole est à peu de choses près celle occupée actuellement par les filières...

Une fois l'ensemble de cet espace aménagé, les études réalisées précédemment démontrent qu'il sera alors possible d'y recevoir aux environs de 150 bateaux, ce qui, avec les zones de mouillages, répondra bien aux besoins locaux !

(Précision : Contrairement aux rumeurs, le nombre de bateaux en un lieu n'a rien à voir avec un envasement plus important ; c'est observable partout où les conditions marines sont similaires à celles de Rivedoux)...



436 av Albert Sarraute
à Rivedoux-Plage

OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
de 06H15 à 19H30

DIMANCHE
7H30 à 13H

TEL 05 46 01 75 24

Un authentique fidèle de l'APPRP qui peut vraiment vous rapporter gros !...

PARTIE DE PÊCHE EN AFRIQUE OCCIDENTALE. Commentaires et photo de Jean-Claude BLANCHÉ

Le pêcheur-touriste qui va en Afrique pour assouvir sa passion de pêche au gros ne voit qu'un aspect de cette activité fondamentale pour ce continent. Le poisson est une source de protéines très importante, et sur tous les marchés, on peut voir des étals de vente. Sur la côte, on vend du poisson frais (rarement glacé) et dans les régions intérieures, il sera plutôt séché et fumé pour la conservation. Dans les pays enclavés il s'agit de poissons séchés de rivières et de lacs (le Niger étant ou était un réservoir extraordinaire tant par la diversité : silures, tilapias, blackbass... la quantité et parfois la taille : un capitaine ou une carpe rouge peuvent peser plus de 100 kgs).

L'image que l'on retient de certaines plages, ce sont les pirogues qui partent de bon matin et qui reviennent au coucher du soleil avec du poisson en vrac flottant dans l'eau au fond de l'embarcation. On le débarque souvent en le jetant sans précautions sur le sable où les femmes (car c'est un travail féminin) viennent l'acheter pour le vendre à leurs clients.

Seules certaines ethnies sont spécialisées dans la pêche, par exemple les Lébous et Wolofs au Sénégal, les Ghanéens (Fanti) dans le golfe de Guinée, les Bozos sur le Niger. Quant à l'ethnie des « touristes » elle s'intéresse surtout à la taille des prises !



On pêche bien un peu du bord, à la ligne et à l'épervier, mais surtout en bateau. Les chalutiers locaux sont rares et certains pays (Russie, Corée, Chine) pillent consciencieusement la zone côtière au mépris des règles. Les Africains, quant à eux, utilisent de grosses pirogues à moteur et partent sans aucun équipement : pas de gilet ni bouées de sauvetage, pas de fusées de détresse, peu de vêtements, pas de compas ni de sondeur, seulement de l'eau et de l'essence. On les rencontre à plusieurs de milles au large et sommes toutes, il y a assez peu d'accidents ! Quelle différence avec notre stricte réglementation ! Enfin, ils utilisent la petite pirogue où ils pêchent à la palangrotte en tenant le fil à la main. Cette méthode est employée parfois pour les touristes amateurs de pêche.

Comme le temps est toujours chaud, on pêchait pratiquement tous les week-ends. On ne revenait jamais bredouille et pourtant on mettait n'importe quoi au bout de n'importe quel hameçon (mais le meilleur appât était le « yaboy » une grosse sardine que l'on échangeait avec les locaux : un sceau de ces poissons contre quelques cigarettes ou parfois de l'essence car ils étaient économes dans ce domaine). Le poisson, comme l'homme Africain n'est pas difficile ! La traîne se pratique également avec des « rapalas » un peu comme chez nous.

Donc, pour l'Européen, il y a plusieurs choix : la « pêche au gros » à partir de ports (Dakar, Abidjan etc...) en séjournant dans un luxueux hôtel ; à moins de préférer l'ambiance plus authentique de nombreux campements de pêche tenus souvent par des Français et situés sur la mer comme en Mauritanie ou dans les embouchures de fleuves. C'est le cas au Sénégal, dans le « Siné Saloun » composé de bras de rivières appelés « bolons » communiquant avec la mer et parsemés d'îles basses. Là, sont établis des campements rustiques mais sympathiques. On vous fournit une pirogue, le matériel et surtout un guide local, fin connaisseur du coin. On peut se distraire dans la journée et le soir, se régaler avec le poisson frais que l'on vous prépare pendant que vous dégustez votre pastis glacé accompagné d'huîtres de palétivier cuites..., les recettes locales sont souvent excellentes (poisson à la Saint-Louisienne et tiep boudienne sorte de couscous au poisson bien sûr).

Les variétés sont nombreuses : mérou (thiof au Sénégal), requins, espadon (grande pêche), raies, bars mouchetés (en abondance sur les plages et mordant à la « bulle »), bonites, coryphènes, barracudas, carangues, et baliste qui était inconnu sur nos côtes et qu'il n'est pas rare de trouver dans nos eaux des pertuis, preuve que l'Atlantique se réchauffe.

En tout cas la pêche est une façon intelligente, distrayante et peu coûteuse de découvrir l'Afrique et ses mystères.

BON VOYAGE !

(Si vous êtes intéressé, Jean-Claude Blanché aura de bonnes adresses à vous communiquer)